

Sujet : Confinement // Précarisation des gens du voyage

De : <s.leveque@fnasat.asso.fr>

Date : 23/04/2020 à 18:33

Pour : 'MATHIEU Sylvain (Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement) - DIHAL' <sylvain.mathieu@dihal.gouv.fr>

Copie à : <corinne.vaillant@social.gouv.fr>, "'ANGVC'" <angvc@sfr.fr>, 'GOYAUX Nathalie (Conseillère Gens du voyage) - DIHAL' <nathalie.goyaux@dihal.gouv.fr>

Monsieur,

Alors que le ministère de la cohésion des Territoires a annoncé le 20 avril 2020 la reconduction et l'amplification du dispositif exceptionnel de distribution de « chèques services », nous regrettons que les gens du voyage ne figurent toujours pas au titre des publics bénéficiaires.

Pourtant, les constats de terrain des associations de gens du voyage ou de soutien à ces derniers sont unanimes quant à la précarisation brutale et durable d'un grand nombre de ménages, qui sont aujourd'hui contraints de dépendre d'aides pour subvenir à des besoins de première nécessité.

Nombreux sont les acteurs locaux qui se sont vu refuser l'octroi de chèques-service au bénéfice de ces situations d'urgence, au seul motif que les gens du voyage n'étaient pas concernés par le dispositif.

Dans le même temps, les aides mises en place par les CCAS ou CIAS n'atteignent pas davantage les gens du voyage en cette période exceptionnelle d'épidémie qu'en temps ordinaire. Nombreuses sont les personnes qui restent isolées dans des aires d'accueil, d'autres sites de stationnement ou encore des terrains privés. Nous savons en outre combien cet isolement est souvent renforcé par la fracture numérique et la relégation des sites de vie.

Au-delà des aides de première nécessité, la question de la défaillance des aides sociales communales restera entière à la sortie du confinement, quant à la nécessaire intervention face au niveau élevé d'endettement (redevance d'aires d'accueil, coût de l'eau et de l'électricité ou du combustible pour des groupes électrogène, échéances d'assurance ou de remboursement de prêts caravane). Sur ce point, rappelons que les règlements FSL restent à la discrétion des départements et que l'habitat caravane n'y est que marginalement pris en considération.

Dans l'immédiat, il n'est pas envisageable de laisser plus longtemps encore des familles dans l'incapacité de subvenir à des besoins essentiels. C'est pourquoi nous sollicitons l'intervention de la Dihal pour la résolution de ces difficultés.

À très court terme, nous souhaitons qu'une initiative forte soit prise pour que les gens du voyage soient explicitement concernés par le dispositif d'État de distribution de chèques-services.

De même, il doit être affirmé aux élus la nécessité de prise en considération des gens du voyage par les CCAS et CIAS. Ces accompagnements doivent s'opérer selon le lieu de confinement et selon les mêmes modalités que pour le reste de la population communale ou intercommunale.

Enfin, nous souhaitons que les préconisations de la Dihal, actualisées le 15 avril dernier, soient clarifiées et développées sur les moyens à développer quant aux questions de précarisation et de couverture des besoins essentiels. Le dispositif gouvernemental de chèques-service et la responsabilité des CCAS et CIAS mériteraient d'y être mentionnés.

Nous restons disponibles pour toute information utile.

Bien à vous,

Marc Béziat, Délégué Général de l'ANGVC

Stéphane Lévêque, Directeur Fnasat



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com